



CERCLE MUNSTER
LUXEMBOURG

Conditions particulières pour la carte de membre RESIDENT

L'accès au statuts de Membre

- est réservé aux personnes ayant atteint l'âge de 18 ans révolus.
- le candidat devra faire appuyer sa demande par deux parrains membres titulaires du Cercle Munster.
- la demande d'adhésion est soumise au comité d'admission.
- les cotisations et droits d'entrée sont à acquitter dès réception de la carte.
- les membres ont le droit de vote lors des assemblées générales.
- ils auront une carte de membre avec un numéro strictement individuel et recevront à leur adresse tous les courriers du Cercle.
- l'accès aux cercles affiliés ne pourra se faire que sur carton d'introduction.

CERCLE MUNSTER

Association sans but lucratif

5-7, rue Munster L-2160 Luxembourg

tél.: (352) 47 06 431 fax.: (352) 47 25 87

www.munster.lu e-mail : reservation@munster.lu



CERCLE MUNSTER
LUXEMBOURG

Conditions particulières pour la carte de membre JUNIOR :

- est réservée à tous les enfants (filles ou garçons) des membres résidents uniquement
- jusqu'à 35 ans, sans effet rétroactif.
- cotisation : la moitié de la cotisation du membre résident
- le droit d'entrée alors en vigueur sera exigé à l'occasion du 36e anniversaire du candidat.
- la demande d'adhésion doit être signée par le parent membre et un second membre
- le comité d'admission doit donner son avis
- si le parent membre quitte le Cercle Munster ou décède, le candidat pourra continuer son adhésion en payant la cotisation plein tarif
- les membres « junior » ont le droit de vote
- ils auront une carte de membre avec un numéro strictement individuel et recevront à leur adresse tous les courriers du Cercle.
- l'accès aux cercles affiliés ne pourra se faire que sur carton d'introduction.

CERCLE MUNSTER

Association sans but lucratif

5-7, rue Munster L-2160 Luxembourg

tél.: (352) 47 06 431 fax.: (352) 47 25 87

www.munster.lu e-mail : reservation@munster.lu



CERCLE MUNSTER
LUXEMBOURG

Conditions particulières pour la carte de membre PARTENAIRE :

- est réservée pour le ou la partenaire (conjoint) des membres résidents uniquement
- pour un seul partenaire
- sans cotisation, ni droit d'entrée
- la demande d'adhésion doit être signée par le membre titulaire et par un second membre
- le comité d'admission doit donner son avis
- que si le membre titulaire change, décède ou quitte le Cercle, le partenaire pourra continuer son adhésion en payant le tarif plein du membre résident
- le membre partenaire aura le même numéro de membre que le membre titulaire
- le membre partenaire n'aura pas de droit de vote et ne recevra pas de courrier séparé
- l'accès aux cercles affiliés ne pourra se faire qu'en compagnie du membre titulaire.

CERCLE MUNSTER

Association sans but lucratif

5-7, rue Munster L-2160 Luxembourg

tél.: (352) 47 06 431 fax.: (352) 47 25 87

www.munster.lu e-mail : reservation@munster.lu